

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 8 juillet 2013, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Mario Léonard, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

159-07-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

160-07-13

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 juin 2013 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

Monsieur Sylvain Guilbault c.a. présente au conseil municipal les états financiers 2012 de la Municipalité de Ferme-Neuve.

161-07-13

RAPPORT FINANCIER 2012 CONSOLIDÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport de vérification « Rapport financier 2012 consolidé de la Municipalité de Ferme-Neuve », de la firme Guilbault Mayer Millaire Richer inc. et de le déposer aux archives de la municipalité.

DE PLUS, il est résolu que le document soit envoyé au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT).

ADOPTÉE

Période de questions sur les états financiers.

162-07-13

MANDAT DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la firme « Guilbault Mayer Millaire Richer inc. » Société de comptables agréés soit mandatée à effectuer la vérification comptable des livres de la municipalité pour l'année 2013.

ADOPTÉE

163-07-13

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2012 DU CAMPING BAIE DU DIABLE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le rapport de mission d'examen et les états financiers au 31 décembre 2012 du Camping Baie du Diable de Ferme-Neuve soient acceptés pour dépôt aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

164-07-13

AUTORISATION OUVERTURE COMPTE BANCAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise l'ouverture d'un nouveau compte bancaire à la Caisse Desjardins de Ferme-Neuve.

QUE le maire et le directeur général soient les signataires de ce compte pour y déposer les sommes reçues comme don à la Municipalité.

ADOPTÉE

165-07-13

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve approuve le règlement # 46 décrétant les couts de construction de la cellule d'enfouissement technique # 4 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

166-07-13

RETRAIT À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DES CONSTATS ET D'INFRACTIONS ÉMIS EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX OU EN VERTU DU CODE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU l'adoption du règlement 419 de la MRC d'Antoine-Labelle, autorisant la conclusion d'une entente portant sur la délégation à la MRC d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour;

ATTENDU la résolution de la Ville de Mont-Laurier (résolution 12-09-662) laquelle acceptait de prolonger l'entente de délégation de compétence en matière de gestion des constats et d'infractions émis en application des règlements municipaux ou en vertu du Code de sécurité routière jusqu'au 31 décembre 2013, et ce, afin de permettre à la MRC d'Antoine-Labelle de compléter ses démarches d'implantation de sa cour municipale;

ATTENDU que tous les documents requis pour l'établissement de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle ont été transmis au Ministère de la Justice afin d'obtenir incessamment le décret officialisant la création de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Ferme-Neuve informe la Ville de Mont-Laurier qu'elle désire mettre fin définitivement à l'entente de délégation de compétence en matière de gestion des constats et d'infractions émis en application des règlements municipaux ou en vertu du Code de sécurité routière, et ce, dès l'obtention par la MRC d'Antoine-Labelle de son décret de création quant à sa cour municipale, ou au plus tard, le 31 décembre 2013.

Il est de plus résolu que copie de cette résolution soit également transmise à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

167-07-13

SUPRA-LOCAUX À LA VILLE DE MONT-LAURIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer le montant de 103,620.95 \$ de l'entente intermunicipale des équipements supra-locaux avec la Ville de Mont-Laurier, soit le premier versement de 51,810.48 \$ du le 20 juillet 2013 et le deuxième versement de 51,810.47 \$ du pour le 30 septembre 2013.

ADOPTÉE

168-07-13

RENOUVELLEMENT ASSURANCE COLLECTIVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve renouvelle la police numéro 21N40 en assurance collective concernant le régime d'avantages sociaux des employés municipaux pour l'année 2013-2014, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2013.

ADOPTÉE

169-07-13

REMBOURSEMENT DE TAXES 2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser les taxes pour le dossier matricule # 9271 79 5046 au montant de 299.12 \$, suite à la modification reçue de l'évaluateur.

ADOPTÉE

170-07-13

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les organismes suivants reçoivent une subvention pour l'année 2013 :

Comité des Fêtes (Défi du Diable)	10,000 \$
Village d'accueil	2,000 \$
École Sacré-Cœur	400 \$
Le Prisme	300 \$

ADOPTÉE

171-07-13

COOPÉRATIVE DE SANTÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve verse une aide financière à la Coopérative de Solidarité en soin de santé à Ferme-Neuve, au montant de 3,000\$, et ce, pour l'année 2013.

ADOPTÉE

172-07-13

72^{es} ASSISES ANNUELLES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Gilbert Pilote et 2 autres membres du conseil soient autorisés à assister aux 72^{es} Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera le 26, 27 et 28 septembre 2013 à Québec;

QUE les frais d'inscriptions soient déboursés par la Municipalité et que les frais de séjour, de déplacement et d'activités leur soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

173-07-13

FORMATION DES PRÉSIDENTS D'ÉLECTION MUNICIPALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général et la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à assister à la formation des présidents d'élection municipale à Maniwaki le 13 août 2013.

QUE les frais d'inscription, de repas et de déplacement soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

**AVIS DE MOTION
21-9**

AVIS DE MOTION (21-9)

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats et il sera question :

- 1) d'ajouter et de modifier certaines définitions;
- 2) de spécifier les dispositions relatives aux documents à produire lors de la demande de permis pour la construction d'un système de traitement des eaux usées;
- 3) de spécifier les documents à produire lors de la démolition d'un bâtiment bénéficiant de droit acquis voué à la reconstruction;
- 4) de modifier certains tarifs relatifs aux certificats d'autorisation;
- 5) d'introduire un tarif pour l'exploitation d'un chenil.

174-07-13

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le dépôt du premier projet de règlement numéro 21-9 visant la modification du règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
22-3**

AVIS DE MOTION (22-3)

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Yvon Forget qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 22 relatif à la condition d'émission des permis de construction et il sera question :

- 1) d'introduire aux dispositions des recours à « la Cour municipale ».

175-07-13

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le dépôt du premier projet de règlement numéro 22-3 visant la modification du règlement numéro 22 relatif à la condition d'émission des permis de construction de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
23-17**

AVIS DE MOTION (23-17)

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage et il sera question :

Modification à la zone Agricole du règlement 23 relatif au zonage ;

- 1) D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC à l'égard du dossier numéro 373 401 (Demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi de protection du territoire et des activités agricoles) rendue le 20 juin 2012, le tout tel qu'introduit au schéma d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle par le règlement 408;
- 2) de concorder les limites des zones «A-01, A-02, A-03, A-04, A-05 A-06, A-07, A-08 et A-09 » aux limites de la zone agricole provinciale;
- 3) d'agrandir la zone A-02 à même la zone A-03 affectant les lots 5, 6, 7, 8, 9 et 10 rang 3 canton Wurtèle;
- 4) de créer une nouvelle zone « A-10 » à même la zone A-03 laquelle est composée des lots 7B, P8B, P9B et 10C ainsi que les mêmes dispositions relatives aux usages et implantations que la zone « A-03 »;
- 5) de créer une nouvelle zone « A-11 » à même la zone A-03 laquelle est composée des lots P11, P12, 13A, 13B, 14A, 14B, 15, 16, 17A et 17B » ainsi que les mêmes dispositions relatives aux usages et implantations que la zone « A-02 »;
- 6) d'introduire l'annexe « 4 » illustrant l'îlot déstructuré;
- 7) d'introduire l'annexe « 5 » illustrant l'affectation « Agricole de maintien »;
- 8) d'introduire les dispositions relatives à la construction d'une résidence sur un terrain situé dans un îlot déstructuré dans la zone « A-04 »;
- 9) d'introduire des dispositions applicables aux bâtiments résidentiels comportant un maximum d'un logement dans l'affectation « Agricole de maintien » pour les zones « A-03, A-09 et A-10 »;
- 10) de spécifier les dispositions pour la construction d'une résidence construite après l'entrée en vigueur du présent règlement 23 relatives aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs;
- 11) retirer l'usage bifamilial dans les zones «A-01, A-02, A-03, A-04, A-05, A-06, A-7 et A-09» apparaissant aux grilles des spécifications 2-1 et 2-2;

- 12) réduire le nombre de logements de «2» à «1» dans les zones «A-01, A-02, A-03, A-04, A-05, A-06, A-07 et A-09» apparaissant aux grilles des spécifications 2-1 et 2-2;
- 13) introduire les nouvelles zones «A-10 et A-11» à la grille 2-2; ainsi que les dispositions relatives aux usages et implantations;

MODIFICATIONS GÉNÉRALES AU RÈGLEMENT 23 RELATIF AU ZONAGE :

- 14) interdire l'implantation des chenils dans la zone «Commerciale 01»;
- 15) agrandir la zone «Commerciale 05» à même la zone «Commerciale 02»;
- 16) ajouter l'usage « Résidentiel unifamilial isolé » à la zone « COM 05 »;apparaissant à la grille 2-3;
- 17) ajouter l'usage «Service public à la personne» à la zone «COM-07» apparaissant à la grille 2-4;
- 18) ajouter l'usage «Commerce de véhicules motorisés» à la zone «COM-08» apparaissant à la grille 2-4;
- 19) autoriser l'usage «Extraction » dans la zone «F-F-07» apparaissant à la grille 2-9;
- 20) ajouter l'usage «Établissement de divertissements» à la zone «REC-05» apparaissant à la grille 2-14 ;
- 21) ajouter spécifiquement l'usage «les établissements alternatifs» à la zone REC-08 apparaissant à la grille 2-14;
- 22) ajouter spécifiquement l'usage «les établissements d'hébergements alternatifs» à la zone REF-01 apparaissant à la grille 2-16;
- 23) ajouter spécifiquement l'usage «les terrains de camping aménagés et les terrains de camping rustiques» à la zone «RES-07» apparaissant à la grille 2-19;
- 24) d'interdire l'usage «les établissements alternatifs» dans les zones Agricoles 03, 09, 10, Commerciales 03 à 10, Publiques 09, Récréatives 01 à 07, 09 à 11 et 14, et Rurales 02, 03 et 05;
- 25) ajouter spécifiquement l'usage «les gîtes touristiques» à la zone «RES-10» apparaissant à la grille 2-19;
- 26) autoriser spécifiquement «les marchés publics» dans à la zone «PU-09»
- 27) ajouter des spécifications à la description des établissements d'hébergements;
- 28) spécifier les dispositions relatives à l'usage de roulottes de voyage;
- 29) d'introduire des dispositions d'implantation d'un bâtiment servant à la garde d'animaux comme accessoire à un usage résidentiel;
- 30) spécifier les dispositions relatives à l'abri forestier sur terre privée;
- 31) d'introduire des dispositions relatives aux établissements d'hébergements alternatifs liés au Parc régional de la Montagne du Diable;
- 32) spécifier certaines modifications relatives aux bâtiments accessoires;
- 33) d'introduire des dispositions relatives à un spa;
- 34) spécifier les dispositions relatives à un abri amovible et à un abri d'hiver;
- 35) spécifier les dispositions relatives à l'implantation d'un kiosque saisonnier de vente de produits agricoles;
- 36) de spécifier l'installation de panneaux réclames;
- 37) spécifier les dispositions relatives aux zones inondables;
- 38) d'introduire des dispositions spécifiques relatives à l'exploitation d'un chenil;
- 39) de spécifier les dispositions relatives à l'usage dérogatoire d'une roulotte bénéficiant de droits acquis.

176-07-13

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le dépôt du premier projet de règlement numéro 23-17 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
24-3**

AVIS DE MOTION (24-3)

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Pauline Lauzon qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement et il sera question :

- 1) d'ajouter la zone «RES-21» à la liste du tableau 1 relatif au lotissement de terrain desservi;
- 2) d'introduire aux dispositions des recours à « la Cour municipale.

177-07-13

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-3
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le dépôt du premier projet de règlement numéro 24-3 visant la modification du règlement 24 relatif au lotissement de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
25-5**

AVIS DE MOTION (25-5)

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Yvon Forget qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 25 relatif à la construction et il sera question de :

- 1) spécifier les dispositions relatives aux fondations;
- 2) d'introduire aux dispositions des recours à « la Cour municipale ».

178-07-13

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-5
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 25 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le dépôt du premier projet de règlement numéro 25-5 visant la modification du règlement numéro 25 relatif à la construction de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

179-07-13

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 21-09, 22-3, 23-17, 24-3 et 25-5**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur les projets de règlement numéro 21-09, 22-3, 23-17, 24-3 et 25-5 soit tenue le 9 septembre 2013 à 19 h 30.

ADOPTÉE

180-07-13

APPUI D'UNE REQUÊTE AUPRÈS DE LA MRCAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie la requête de Madame Sylvie Brault, Monsieur Mario Paquette et Madame Danielle Piché dans leur démarche auprès de la MRC d'Antoine-Labelle.

QUE lors du dépôt d'une nouvelle demande en vertu de l'article 59 par la MRC, un « **ilot de villégiature** » soit prévu pour le secteur du Lac Bertrand à Ferme-Neuve, pour des unités avec des superficies supérieures à celles requises par la réglementation actuelle, mais inférieures à la norme de l'article 59 à quinze (15) hectares.

ADOPTÉE

181-07-13

ADDENDA NO.1 ENTENTE AVEC LA MRCAL ET LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES TRAVAUX EN MATIÈRE D'URBANISME

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'addenda no.1 de l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2012-2014 avec la MRCAL.

ADOPTÉE

182-07-13

TRANSFERT DE BAUX (AMIS DE LA MONTAGNE/PARC RÉGIONAL)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité demande au MRNF de transférer tous les baux qui sont au nom des *Amis de la Montagne* et à la *Municipalité de Ferme-Neuve* au nom du *Parc Régional de la Montagne du Diable*.

Titre	Bail	Détenteur
Refuge Nord	605946	AMD
Camping Sud	605950	AMD
Paroi de l'Aube	605948	AMD
Des Ruisseaux	605949	AMD
Camping L'alcamie	605947	AMD
Refuge Sud	605951	AMD
Prucheraie	608068	AMD
Refuge de l'Ouest	608069	AMD
Petit Refuge	605716	AMD
Bâtisseurs	609191	MUN.F-N

AMD : Les Amis de la Montagne

MUN.F-N : Municipalité de Ferme-Neuve

ADOPTÉE

183-07-13

TRANSFERT DE BAUX ET CESSIION D'ACTIFS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE M. Gilbert Pilote, maire et Mme Diane Sirard, maire suppléante, soient autorisés à signer au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve dans le contrat de transfert de baux et d'actif à intervenir avec le Parc Régional de la Montagne du Diable.

ADOPTÉE

184-07-13

NOMINATION POUR LE TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une quatrième étudiante soit engagée pour la saison 2013 pour le terrain de jeux de Ferme-Neuve, Audrey Bélanger.

ADOPTÉE

185-07-13

AUTORISATION DU SECOND VERSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LA SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 18,746.73 \$ soit versée comme second versement au fonds de roulement pour la surfaceuse électrique du centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

186-07-13

CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ET ESTRADES AU TERRAIN DE BALLE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 50,000 \$ soit affectée pour la construction de bâtiments et estrades au terrain de balle.

QUE la dépense soit prise à même le surplus budgétaire 2012.

ADOPTÉE

187-07-13

ACHAT D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a octroyé le contrat pour l'achat d'une niveleuse usagée à l'entreprise *Déneigement Fontaine Gadbois* en vertu de la résolution 152-06-13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le directeur général soit autorisé à émettre le chèque au montant de 99,970.76 \$ à l'entreprise *Déneigement Fontaine Gadbois*.

QUE la somme de 95,623.29 \$ représentant le cout net à la municipalité soit puisée à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursable sur une période de 10 ans, au 1^{er} juillet de chaque année.

ADOPTÉE

188-07-13 CONCASSAGE POUR LE CHEMIN NIBI

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 100,000 \$ soit affectée pour le concassage de gravier 0-3/4 pour le chemin Nibi.

QUE la dépense soit prise à même le surplus budgétaire 2012.

ADOPTÉE

189-07-13 PROTOCOLE D'ENTENTE ROUTE 17 CIP

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer avec les Bénéficiaires de CAAF, les zecs Lesueur et Petawaga, les pourvoiries et la MRC d'Antoine-Labelle le protocole d'entente pour assurer l'entretien estival de la route 17 C.I.P. entre le pont de la rivière Gatineau et la fin du chemin verbalisé de la Municipalité de Ferme-Neuve (intersection pourvoirie Rabaska) pour un maximum d'investissement de 2,000 \$.

Cette entente n'est valide que pour l'année 2013.

ADOPTÉE

190-07-13 VIDANGE DES BOUES, SITE D'ÉPURATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 125,000 \$ soit affectée pour la vidange des boues du site de la station d'épuration de Ferme-Neuve.

QUE la dépense soit prise à même le surplus budgétaire 2012.

ADOPTÉE

191-07-13 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE QUATRE ROUES MOTRICES

CONSIDÉRANT que le service de prévention des incendies de la Municipalité de Ferme-Neuve par l'intermédiaire de son directeur a procédé par voie d'invitation écrite pour la soumission pour l'achat d'une camionnette quatre roues motrices;

CONSIDÉRANT que 3 entreprises ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT que 3 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner;

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit (taxes incluses) :

- Hubert Gérard automobile	47,320.26 \$
- Auto Mont Chevrolet Buick GMC Ltée	45,064.45 \$
- Desrosiers Ford Mont-Tremblant	46,267.09 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de reporter le choix du soumissionnaire à l'assemblée spéciale du 17 juillet en attente du rapport du directeur du service des incendies.

QUE pour défrayer le cout de cette acquisition la municipalité a du procédé par règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION LOISIRS, URBANISME, TRAVAUX PUBLICS, INCENDIE ET VARIA)

192-07-13

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2013-05

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2013, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2013-05

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Voirie			
Salaire voirie rurale	02-322-00-141-30		1734.00
Formation employés	02-322-00-454-00	1734.00	
	GRAND TOTAL	1734.00 \$	1734.00 \$

ADOPTÉE

193-07-13

**COMPTES À PAYER
LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 8 JUILLET 2013**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 juin 2013 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	763 210.17 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	99 970.76 \$
TOTAL DU MOIS.....	863 180.93 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

194-07-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21 h 53.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général